

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Association de préfiguration du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie**

Désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale

EXPOSE DES MOTIFS

L'association de préfiguration du pôle de Charles Foix sur l'allongement de la vie est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont l'objet est de mettre en place un pôle de formation, de recherche et de développement économique dans le domaine de l'allongement de la vie.

Regroupant entre autre un groupement d'intérêt scientifique (assistance publique, INSERM, Université Paris VI, Université Paris XII Val-de-Marne), l'Etat, le Conseil général du Val-de-Marne ainsi que d'autres partenaires, cette association a pour but d'initier la création de la « plate forme Charles Foix » - plate forme scientifique et technique dans le domaine de l'allongement de la vie.

Membre fondateur de l'association, la commune dispose de deux représentants au sein de l'assemblée générale.

Ceux-ci sont désignés au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Je vous propose par conséquent de désigner les représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association de préfiguration du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Association de préfiguration du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie
Désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

vu les statuts de l'association de préfiguration du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie, notamment l'article 5,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner les nouveaux représentants de la Commune à l'association de préfiguration du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie,

vu les résultats du vote à main levée auquel il a été procédé,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association de préfiguration du pôle Charles Foix sur l'allongement de la vie :

- Pierre GOSNAT,
- Mehdy BELABBAS.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 18 AVRIL 2008